



.....
**Condition féminine
Canada**
.....

.....
**BUDGET DES DÉPENSES
1999-2000**
.....

Un rapport sur les plans et priorités

Accordé

L'honorable Hedy Fry, c.p., députée
Secrétaire d'État (Situation de la femme)

.....

Table des matières

.....

I. Messages

- A. Message de la Secrétaire d'État (Situation de la femme) 1
- B. Déclaration de la direction 3

II. Aperçu du Ministère

- A. Mandat, rôles et responsabilités 4
- B. Objectif 5
- C. Environnement opérationnel 5
- D. Plans de ressources et tableaux financiers 8

III. Plans, priorités et stratégies

- A. Sommaire des grandes priorités et des principaux plans et stratégies 9
- B. Détails par secteur de service 17
 - 1. Politiques officielles équitables 17
 - Dépenses prévues 17
 - Objectif 17
 - Facteurs externes qui influent sur le secteur de service 17
 - Principaux plans et stratégies 19
 - Résultats escomptés 25
 - 2. Des partenaires informés et efficaces 27
 - Dépenses prévues 27
 - Objectif 27
 - Facteurs externes qui influent sur le secteur de service 27
 - Principaux plans et stratégies 28
 - Résultats escomptés 29
 - 3. Efficacité ministérielle 30
 - Dépenses prévues 30
 - Objectif 30
 - Principaux plans et stratégies 31
 - Résultats escomptés 32
- C. Production de rapports consolidés 32

IV. Renseignements supplémentaires

- Autres renseignements financiers 33
- Autres informations 37

.....

.....
Messages
.....

A. Message de la Secrétaire d'État (Situation de la femme)

J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur les plans et les priorités de Condition féminine Canada pour le Budget des dépenses de 1999-2000.

La mission de Condition féminine Canada est de promouvoir l'égalité entre les sexes et d'assurer la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays. Au seuil du nouveau millénaire, alors que les défis et les possibilités d'une nouvelle ère sont à notre portée, cette mission n'aura jamais été aussi vaste. En effet, si les préoccupations et les contributions de la moitié de la population du pays ne sont pas prises en compte, les objectifs d'un développement économique et social viable au cours du XXI^e siècle demeurent irréalisables.

Le gouvernement du Canada a l'occasion de réagir efficacement à de nouvelles réalités en orientant de manière claire et globale les mesures fédérales en faveur de l'égalité entre les sexes. Le présent Rapport sur les plans et les priorités met l'accent sur des secteurs clés qui ont une importance stratégique dans le contexte de la réalisation de cet objectif au cours des trois prochaines années. Il s'agit de secteurs clés en raison d'une possibilité ou d'une nécessité particulière d'agir, ou parce que Condition féminine Canada peut apporter une contribution unique ou jouer un rôle dans la réalisation de progrès rapides.

Depuis les années 1960, la présence des Canadiennes sur le marché du travail rémunéré a pratiquement doublé, alors que leur part du travail non rémunéré, comme la prestation de soins et les travaux ménagers, ne diminuait que marginalement. Les responsabilités disproportionnées des femmes à l'extérieur du marché du travail rémunéré entravent leur réussite et compromettent leur contribution aux progrès économiques du Canada.

Bien que le Canada soit reconnu dans le monde pour les mesures de premier plan prises en vue de prendre en compte le travail non rémunéré — notamment pour les questions sur le travail non rémunéré du Recensement de 1996 — de nouveaux progrès seront réalisés à condition que ce travail soit évalué, appuyé et partagé sur une base plus équitable. Les incidences politiques de cette information sont non seulement fondamentales pour assurer l'autonomie économique des femmes, mais aussi pour procéder au développement de stratégies dans des domaines comme la création d'emploi et les pensions, qui sont essentielles pour assurer le mieux-être des familles contemporaines et de la société dans son ensemble.

Tout en offrant de formidables possibilités au Canada, l'émergence de l'économie et de la société axées sur le savoir n'est pas sans défis. L'augmentation du travail autonome et des formules de travail atypiques modifient le visage du marché du travail. Bien que ces nouvelles formes d'emploi aient ouvert des portes et favorisé une participation accrue des femmes sur le marché du travail, il s'agit souvent d'emplois peu rémunérateurs et non syndiqués, offrant peu ou pas d'avantages sociaux.

Dans l'économie et la société axées sur le savoir (ESAS), des ressources humaines qualifiées, particulièrement dans les domaines techniques et scientifiques, sont les éléments clés de la croissance. Malheureusement, partout au pays les femmes sont considérablement sous-représentées dans ces secteurs. L'arrivée des femmes dans le monde des affaires au cours des

dix dernières années a cependant été exponentielle. En dépit du fait que les entreprises qui appartiennent à des femmes ou qui sont dirigées par elles créent quatre fois plus d'emplois que l'entreprise moyenne, les femmes travaillant dans des micro-entreprises ainsi que dans des petites et moyennes entreprises sont toujours confrontées à des problèmes liés au démarrage, à l'expansion et à la mondialisation de leurs opérations.

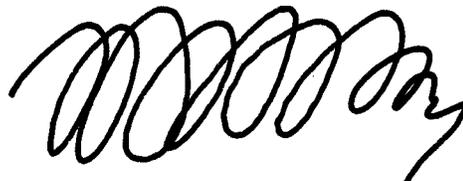
Le succès du Canada dans une économie et une société axées sur le savoir réside dans les compétences de ses ressources humaines, qui sont la principale source d'avantages concurrentiels, et non dans ses ressources matérielles. Il est essentiel de tenir compte du point de vue des femmes et des hommes afin d'élaborer des possibilités d'action efficaces qui permettront au plus grand nombre possible de Canadiennes et de Canadiens de participer et de contribuer à l'économie du XXI^e siècle et d'en bénéficier.

Le point de vue des femmes et des hommes est également essentiel pour relever les défis des structures sociales du nouveau siècle. Les changements démographiques comme le vieillissement de la population et la diminution du taux de natalité ainsi que l'évolution des structures familiales et des relations personnelles ne sont que quelques-uns des signes avant-coureurs de la réforme de la politique sociale déjà en cours. Les femmes, qui sont les principales utilisatrices et prestataires des services de santé, les dispensatrices primaires de soins et des collaboratrices qui contribuent à soutenir un secteur bénévole dynamique dans les collectivités, doivent avoir un rôle central à jouer dans le processus de renouvellement de la politique sociale et l'édification de partenariats entre les gouvernements dans le contexte de l'union sociale.

Malheureusement, un nouveau siècle n'est pas nécessairement annonciateur d'un siècle plus sûr. Les statistiques sur la violence faite aux femmes et aux enfants demeurent à des niveaux beaucoup trop élevés, ce qui contribue à maintenir un sentiment de peur et de vulnérabilité dans les rues et les foyers du Canada. L'intégration de l'analyse comparative entre les sexes à la conception de politiques et de mesures législatives nouvelles ou mises à jour et la réalisation de progrès tangibles en vue d'éliminer la violence faite aux femmes et aux enfants, tant sur le plan national qu'international, demeurent prioritaires.

Que ce soit la restructuration économique ou l'incidence des nouvelles technologies, les défis de plus en plus complexes du nouveau millénaire se font déjà sentir. Avec l'arrivée du nouveau siècle, les changements démographiques, sociaux, économiques, technologiques et politiques exigent de nouvelles réponses de la part du gouvernement. Pour réussir à relever ces défis, les politiques publiques du Canada doivent continuer d'évoluer afin de réaliser pleinement le potentiel des ressources humaines diversifiées du pays.

La réalisation de l'égalité entre les sexes au cours du prochain siècle n'améliorera pas uniquement la situation des femmes — elle profitera aussi à l'ensemble de la société. Condition féminine Canada continuera de travailler avec ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux — aux niveaux communautaire, régional, national et international — afin de promouvoir cet objectif opportun et d'établir des assises solides pour notre avenir en tant que nation.



L'honorable Hedy Fry, c.p., députée
Secrétaire d'État (Situation de la femme)

B. Déclaration de la direction

**Management Representation/Déclaration de la Direction
Report on Plans and Priorities 1999-2000/
Un rapport sur les plans et les priorités 1999-2000**

I submit, for tabling in Parliament, the 1999-2000 Report on Plans and Priorities (RPP) for Status of Women Canada.

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000 de Condition féminine Canada.

To the best of my knowledge, the information:

À ma connaissance, les renseignements :

- Accurately portrays the department's mandate, plans, priorities, strategies and expected key results of the organization.
- Is consistent with the disclosure principles contained in the *Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities (RPP)*.
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying departmental information and management systems.
- I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

- décrivent fidèlement les mandat, plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés de l'organisation.
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités (RPP)*.
- sont complets et exacts.
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.
- je suis satisfaite des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Name/Nom: _____

Date: _____

.....

.....

Section II. Aperçu du Ministère

.....

A. Mandat, rôles et responsabilités

Mandat

Condition féminine Canada a été créé par le gouvernement du Canada en 1976 afin de « coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s’y rapportent ». (Décret 1976-779)

Mission:

Condition féminine Canada fait la promotion de l’égalité entre les sexes et assure la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.

L’égalité entre les sexes signifie que les femmes et les hommes jouissent de conditions égales pour se prévaloir de leurs pleins droits et s’épanouir afin de contribuer au développement politique, économique, social et culturel du pays et de profiter à part égale des résultats. Un traitement identique des femmes et des hommes ne garantit pas des résultats égaux, car les femmes et les hommes vivent des situations différentes. Comme les différences entre les sexes sont enchâssées dans nos systèmes social, économique, culturel et politique actuels, ces systèmes appuient et accentuent la situation inégale des femmes. Cette inégalité est renforcée par des facteurs comme la race, l’origine ethnique, l’incapacité, l’âge, l’orientation sexuelle et d’autres variables. Pour vraiment atteindre l’égalité, il faut prendre des mesures en vue de combler l’écart entre les expériences et les situations vécues par les femmes et les hommes, d’une part, et entre les expériences et les situations vécues par les groupes distincts de femmes, d’autre part, afin d’éliminer la nature systémique de l’inégalité.

Les principales responsabilités du Ministère sont les suivantes :

- utiliser les outils et les renseignements dont il dispose afin de s’assurer que les lois, les politiques et les programmes favorisent l’égalité des femmes dans l’ensemble de l’administration fédérale;
- procéder à une analyse comparative entre les sexes¹ des mesures législatives, des politiques et des programmes et recommander des modifications pour faire en sorte que les décisions gouvernementales soient avantageuses pour tous les Canadiens, autant pour les femmes que pour les hommes;
- promouvoir la mise en oeuvre de l’analyse comparative entre les sexes dans l’ensemble de l’appareil fédéral;

¹ L’annexe I présente de plus amples renseignements sur l’analyse comparative entre les sexes.

.....

- promouvoir et surveiller les progrès de la situation de la femme dans l'ensemble du pays;
- financer des recherches en matière de politiques et intégrer les conclusions de ces recherches au processus d'élaboration des politiques;
- offrir un soutien financier et des services professionnels aux groupes de femmes et aux autres groupes bénévoles aux niveaux des collectivités, des régions et du pays, afin d'appuyer les mesures qui contribuent à promouvoir l'égalité entre les sexes;
- collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations internationales et d'autres pays, les groupes de femmes et d'autres partenaires pour promouvoir l'égalité entre les sexes.

B. Objectif

L'objectif du Ministère est de favoriser l'égalité entre les sexes dans toutes les sphères de la vie canadienne.

C. Environnement opérationnel

Défis

► Aperçu

Depuis un siècle, on a beaucoup progressé vers l'égalité entre les sexes. Les efforts déployés par les individus, les gouvernements et les organisations non gouvernementales ont permis au Canada de récolter de nombreux fruits sur les plans social et économique. Les femmes et les groupes de femmes, en particulier, ont contribué aux progrès accomplis, lesquels profitent à l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

Malgré ces progrès, toutefois, des fossés importants continuent à séparer les sexes. L'évolution rapide et complexe de la société canadienne découlant de l'intégration accélérée de l'économie mondiale pose de nouveaux défis à la réalisation de l'égalité entre les sexes. Au fur et à mesure que le Canada franchira le seuil du prochain siècle, l'évolution démographique, sociale, économique, technologique et politique aux niveaux national et international obligera les gouvernements à trouver d'autres solutions, y compris renouveler les partenariats entre les gouvernements, les communautés et les partenaires.

► Le monde du travail

À première vue, il se fait bel et bien du progrès vers l'égalité sur le marché du travail. Le taux d'activité des femmes augmente, alors que celui des hommes diminue. Les femmes représentent maintenant près de la moitié de la population active rémunérée, mais elles continuent également d'accomplir la majeure partie du travail non rémunéré, ce qui rend leur charge de travail plus

lourde que celles des hommes. Elles travaillent en moyenne une demi-heure de plus par jour et jusqu'à cinq semaines de plus par année. Les femmes sont le principal soutien économique de 25 p. 100 des familles et les entreprises qu'elles dirigent créent maintenant plus d'emplois que les 100 sociétés les plus importantes réunies. Dans l'ensemble, de 1986 à 1995, les écarts entre les gains et le revenu des femmes et des hommes se sont amenuisés. Le revenu total après impôt des femmes est passé de 52 à 60 p. 100 de celui des hommes. Les femmes instruites avec peu d'obligations familiales, par exemple, sont en voie de rattraper les hommes qui se trouvent dans une situation semblable.

Mais les femmes ne gagnent pas toutes du terrain — facteur important à considérer pour les décisionnaires. Les mères qui ont un emploi à temps plein, un conjoint et un jeune enfant, par exemple, assumaient une plus grande part du travail rémunéré et du travail non rémunéré à prendre soin des enfants en 1992 qu'en 1986. De plus, les femmes qui se butent à des obstacles additionnels fondés sur des facteurs tels que la race, l'âge, le statut d'autochtone, l'orientation sexuelle et l'incapacité ne font pas aussi bonne figure sur les plans du travail et du revenu que la moyenne.

En règle générale, les femmes gagnent encore moins dans tous les secteurs. Les emplois à prédominance féminine comme ceux de secrétaires, de caissières et de techniciennes de services à l'enfance figurent toujours parmi les moins bien payés. Qui plus est, les femmes mettent plus de temps que les hommes à quitter les emplois à faible revenu, problème qui atteint son paroxysme chez les parents seuls. En raison de la nature changeante du travail, l'avenir va continuer de réserver des défis aux femmes, aux hommes et à leurs familles.

► ***Éducation et formation***

Les femmes ont fait des pas de géant en éducation. Parmi les diplômés universitaires, elles ont accru leur représentation dans les disciplines à prédominance féminine (60 p. 100 de femmes) comme dans celles à prédominance masculine (60 p. 100 d'hommes). Le nombre de diplômés est maintenant le même pour les femmes que pour les hommes dans plusieurs grandes disciplines telles que l'agriculture, la médecine et le droit.

Cependant, il y a encore beaucoup à faire. Les femmes ne représentent encore que 28 p. 100 des étudiants universitaires en mathématiques et en sciences et 18 p. 100 des étudiants en génie et en sciences appliquées. Les femmes ont aussi tendance à investir davantage de leurs propres ressources dans la formation liée à l'emploi que les hommes, mais elles reçoivent moins de soutien de leurs employeurs.

► ***Santé et bien-être***

Les Canadiennes ont encore une grande espérance de vie, mais cet indicateur positif est contrecarré par d'autres réalités : la violence faite aux femmes et le besoin de soins grandissant d'une population vieillissante. Ensemble, ces questions mettent à l'épreuve les individus, les familles, les communautés et les gouvernements.

.....

La violence fondée sur les différences entre les sexes frappe l'ensemble de la société. Une Canadienne sur deux a été victime d'au moins un acte de violence physique ou sexuelle au sens du *Code criminel*. À long terme, cette violence est lourde de conséquences pour la sécurité, la santé, la sécurité économique et la participation à la vie publique des femmes et de leurs enfants.

Le vieillissement de la population s'accompagne également de défis en matière de soins et d'incapacité. Quel que soit l'âge, l'incapacité touche les femmes et les hommes de façon différente. En raison de leur plus grande espérance de vie, les femmes consacrent souvent les années d'une vieillesse relativement en santé à prendre soin d'un conjoint ou d'un partenaire plus âgé. Après le décès de leur conjoint ou partenaire, les femmes affrontent seules la vieillesse et l'incapacité croissante.

Défis internes

La demande de services s'est accrue substantiellement. On nous demande, en l'occurrence, d'offrir des conseils en matière de politiques et d'analyser celles-ci, d'aider d'autres ministères à faire des analyses comparatives entre les sexes, de fournir des services d'information au public et au gouvernement, de fournir de l'aide financière et des services professionnels aux partenaires et d'honorer des obligations internationales. Étant donné la notoriété croissante de l'analyse comparative entre les sexes et de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes au Canada et à travers le monde, Condition féminine Canada reçoit de plus en plus de demandes de partage d'information, de connaissances, d'outils et de ressources.

Les responsabilités internationales découlant de l'égalité entre les sexes ont grandi et l'accent de plus en plus grand sur la gestion des affaires internationales signifie qu'on insistera davantage sur le respect des obligations internationales et la production de rapports à leur égard. La session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée Femmes 2000 (connue sous l'appellation Beijing +5), convoquée pour examiner et évaluer le respect des engagements pris à la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes en 1995 à Beijing, de même qu'un certain nombre d'autres activités internationales de haut niveau liées aux rapports sociaux entre les sexes, a braqué le feu des projecteurs sur les progrès accomplis au Canada, invitant celui-ci à honorer ses obligations en matière d'égalité entre les sexes. Les organisations non gouvernementales canadiennes, les provinces, d'autres pays et les organisations internationales pressent de plus en plus le Canada d'agir tant sur la scène nationale qu'internationale.

.....

D. Plans de ressources et tableaux financiers

Plan de dépenses

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1998-1999 ¹	Dépenses prévues 1999-2000²	Dépenses prévues 2000-2001 ²	Dépenses prévues 2001-2002 ²
Dépenses brutes	17,4	17,1	17,0	17,0
Moins recettes à valoir sur le crédit	—	—	—	—
Dépenses nettes prévues	17,4	17,1	17,0	17,0
Moins recettes portées au Trésor	—	—	—	—
Plus coût des services fournis par d'autres ministères	1,2	1,4	1,4	1,4
Coût net du Ministère	18,6	18,5	18,4	18,4

¹ Les dépenses prévues pour 1998-1999 comprennent le Budget supplémentaire des dépenses (B) de 0,4 million de dollars (comparativement au montant des dépenses prévues inscrit dans le Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999).

² Les dépenses prévues pour les exercices 1999-2000 à 2001-2002 comprennent seulement les conventions collectives signées jusqu'à la fin de septembre 1998 (0,1 million de dollars par année).

.....

.....

III. Plans, priorités et stratégies

.....

A. Sommaire des grandes priorités et des principaux plans et stratégies

Condition féminine Canada a adopté un secteur d'activité correspondant à sa mission :

Promouvoir l'égalité entre les sexes et assurer la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.

Trois secteurs de service et les grands objectifs qui s'y rapportent, décrits ci-dessous, découlent de ce secteur d'activité synonyme de mission :

1. *Politiques officielles équitables* : Faire la promotion et participer à l'élaboration de politiques officielles renforcées et plus équitables au moyen de politiques, de recherches, de mesures législatives, de programmes et de services qui tiennent compte des répercussions différentes sur les femmes et les hommes, ainsi que de la diversité des points de vue des femmes et des réalités de leur vie.
2. *Des partenaires informés et efficaces* : Appuyer un plus grand nombre de partenaires informés et efficaces qui travaillent activement à promouvoir l'égalité entre les sexes, notamment des groupes et des institutions des secteurs public, privé et bénévole.
3. *Efficacité ministérielle* : Faire en sorte que Condition féminine Canada soit un ministère efficient, axé sur le service et les résultats.

Les **priorités** suivantes continueront d'orienter le travail de fond du Ministère dans tous les secteurs de service. Elles offrent un vaste cadre à long terme pour tous les aspects du travail du Ministère :

- accroître l'autonomie économique des femmes;
- éliminer la violence systémique à l'endroit des femmes et des enfants;
- promouvoir les droits fondamentaux des femmes.

Dans le contexte de chacune de ces priorités, des stratégies précises seront axées sur cinq **secteurs clés** au cours des trois prochains exercices. Une attention spéciale sera accordée à ces secteurs à court terme en raison de leur importance stratégique pour l'atteinte de l'égalité entre les sexes, parce qu'il est opportun d'agir, du fait d'une possibilité ou d'un besoin particulier à ce stade précis de l'évolution de la question, ou parce que Condition féminine Canada est en mesure d'apporter une contribution unique ou de jouer un rôle de premier plan dans la réalisation de progrès.

1. *Le travail non rémunéré (activités productives non rémunérées)*

L'Enquête sur l'emploi du temps menée en 1992 par Statistique Canada a révélé que 65,6 p. 100 du travail ménager non rémunéré — ce qui comprend l'éducation des enfants, la prestation de soins et les travaux ménagers — incombe aux femmes. Ce travail, bien qu'essentiel au fonctionnement de l'économie, n'est pas généralement reconnu comme une activité économique qui a une valeur quelconque. Les femmes n'ont vu leur part de ce travail non rémunéré diminuer que marginalement depuis les années 1960, même si leur participation à la population active rémunérée a presque doublé. Par conséquent, malgré leurs gains au chapitre des gains et du revenu, les femmes sont encore beaucoup plus susceptibles que les hommes de toucher un faible revenu et d'être pressées par le temps.

Il s'agit d'un domaine important et grandissant pour la recherche et l'élaboration de politiques à l'échelle internationale. Grâce au travail soutenu de Statistique Canada, de Condition féminine Canada et d'autres partenaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'appareil gouvernemental, des progrès considérables ont été faits en vue de mesurer et d'évaluer le travail non rémunéré, faisant ainsi du Canada un chef de file international dans ce domaine. Ce travail a établi le fondement des prochaines étapes : apprendre à mieux connaître et comprendre l'incidence politique de cette information. Ainsi, le fait de comprendre l'évolution des tendances du travail rémunéré et non rémunéré pourrait mener à l'élaboration de stratégies de création d'emplois plus efficaces ou, encore, de politiques d'emploi, de régimes de pensions, de prestations et de services sociaux répondant mieux aux besoins des familles d'aujourd'hui.

Le travail accompli par Condition féminine Canada dans ce secteur sera axé sur les soins dispensés aux personnes à charge et sur les exigences sur le plan du temps et du revenu des populations à faible revenu.

2. *Le travail rémunéré et l'emploi*

La mondialisation, la réduction des effectifs, la restructuration et l'innovation technologique modifient autant la nature du travail que l'emplacement et la structure du milieu de travail, ce qui a d'importantes conséquences pour l'autonomie économique des femmes. Le marché du travail de l'économie et de la société axées sur le savoir (ESAS) se caractérise de plus en plus par des formes non traditionnelles du travail, dont le travail autonome, l'emploi à temps partiel ainsi que le travail à forfait et le travail rémunéré à domicile. Il s'agit souvent d'emplois faiblement rémunérés et non syndiqués comportant peu d'avantages, sinon aucun, tels que des régimes de pensions, d'assurance-médicaments ou de soins dentaires ou des prestations de maternité, de maladie, de vacances et de congés pour obligations familiales. La réduction des dépenses de l'État au chapitre des services sociaux tels que la garde d'enfants et le soutien à l'éducation a nui à la participation des femmes au marché du travail.

Le Canada est maintenant le pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) comptant la plus forte proportion de travailleuses autonomes dans sa population active. Mais les travailleuses autonomes gagnent en moyenne deux fois moins que leurs homologues masculins et beaucoup travaillent à temps partiel pour satisfaire à leurs obligations familiales. On reconnaît de plus en plus que les travailleuses autonomes sont un

groupe hétérogène formé à la fois de micro-entreprises et de petites et moyennes entreprises (PME) et que chacun de ces groupes fait face à des obstacles différents pour ce qui est du lancement, de l'expansion et de la « mondialisation » de leurs opérations.

Certaines personnes s'inquiètent de l'accès des femmes à la technologie et aux emplois dans les secteurs de matière grise en croissance de l'économie, où les salaires ont tendance à être plus élevés. C'est là le résultat d'une multitude d'obstacles, dont le manque de compétences pertinentes et les contraintes temporelles liées au fait d'avoir à jongler avec les responsabilités du travail rémunéré et de la famille.

Dans le domaine du travail rémunéré, Condition féminine Canada mettra l'accent sur : la portée et la nature du travail autonome et des autres formes d'emploi (p. ex. le travail rémunéré à domicile); les conséquences pour la productivité d'avoir à garder l'équilibre entre le travail rémunéré et le travail non rémunéré (activité non rémunérée); l'accès à la technologie, en particulier l'utilisation de l'infrastructure de même que la participation à la construction de celle-ci et au développement de nouvelles industries employant des femmes (p. ex. l'industrie des centres d'appels); l'accès au capital ou au crédit; l'acquisition de compétences par l'éducation permanente; les politiques d'emploi respectueuses des obligations familiales; et l'accès aux marchés d'exportation.

3. La réforme de la politique sociale

Pratiquement tous les secteurs visés par la réforme de la politique sociale (incapacité, développement de l'enfant, santé, régime de pension de l'État, etc.) ont une incidence importante sur l'égalité entre les sexes. Comme premières utilisatrices et dispensatrices de soins de santé, les femmes seront fortement touchées par la restructuration du système de soins de santé. Puisque les femmes représentent une proportion démesurée des pauvres et que l'incidence de la pauvreté culmine chez les mères seules, tout changement au filet de sécurité sociale aura des conséquences pour elles. En leur qualité de principales dispensatrices de soins, les femmes ont un intérêt dans les politiques relatives au soin et au développement des enfants de même qu'au soin des personnes âgées, des personnes ayant un handicap et des malades chroniques. Le régime de pension de l'État revêt une importance essentielle parce que les femmes se retirent plus souvent qu'autrement de la population active pour prendre soin d'autrui. Compte tenu du vieillissement de la population, ces questions figurent de plus en plus haut à l'ordre du jour des politiques gouvernementales.

Au fur et à mesure qu'émergera l'union sociale et que sera redéfini le rôle des gouvernements, il faudra à tout prix s'assurer que la réforme de la politique sociale tienne compte des considérations relatives aux différences entre les sexes. Comme participantes au maintien d'un secteur bénévole dynamique dans leurs communautés, les femmes ont aussi un rôle important à jouer dans la construction et le renouvellement des partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et le secteur bénévole, lesquels partenariats représentent un élément clé du renouveau de la politique sociale.

4. *La violence systémique à l'endroit des femmes et des enfants*

La violence faite aux femmes perdure au Canada. Non seulement la prévalence de la violence à l'endroit des femmes atteint-elle un niveau inacceptable, mais elle a aussi engendré un sentiment de peur et de vulnérabilité. Statistique Canada a constaté dans une étude que 42 p. 100 des femmes de 15 ans et plus craignaient de marcher dans leur propre quartier après la tombée du jour. Le fait d'avoir été témoin de violence lorsqu'elles étaient enfants représente chez les femmes l'un des plus puissants éléments de prédiction de la vulnérabilité aux voies de fait envers la conjointe (Statistique Canada, 1998). Les filles sont plus susceptibles d'être victimes de violence sexuelle ou physique et de négligence que les garçons.

Les initiatives prises dans un certain nombre de domaines, comme la prévention du crime, l'Initiative de lutte contre la violence familiale, la réforme du *Code criminel*, l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et la traite des femmes et des enfants, offrent la possibilité de travailler concrètement à mettre fin à la violence contre les femmes au pays et à l'étranger. Le Canada est reconnu comme un chef de file mondial dans le domaine. L'intégration de l'analyse comparative entre les sexes au processus d'élaboration de politiques et de mesures législatives nouvelles ou à la révision de telles politiques et mesures ayant trait à la violence faite aux femmes et aux enfants demeure une grande priorité.

5. *L'évolution des rapports personnels*

Au cours des deux dernières décennies, la société canadienne a commencé à reconnaître qu'il fallait se pencher sur la question de l'orientation sexuelle comme motif de discrimination en vertu de la loi, de même que sur la question de l'accès correspondant aux prestations et aux obligations pour les conjointes et conjoints de même sexe.

La modification du mode de versement de ces prestations dérivées aux conjointes et conjoints d'employées ou d'employés aura, il est certain, un impact énorme sur les femmes. Cet impact ne se limitera pas aux conjointes et conjoints de même sexe des employées et employés homosexuels, mais aussi aux personnes hétérosexuelles. Par exemple, la structure des prestations de survivant a été établie en vue d'atténuer les difficultés économiques des veuves et des orphelins attribuables à la perte de gains au moment du décès de l'unique ou du principal pourvoyeur. Étant donné qu'un plus grand nombre de femmes travaillent maintenant à l'extérieur du foyer, les changements apportés au système pourraient bien comprendre l'élimination ou une modification sensible de ces prestations de survivant.

Le tableau qui suit résume les principales stratégies pour les trois prochains exercices dans chacun des secteurs de service. Dans le tableau, les stratégies sont placées dans le contexte des principaux résultats du Ministère, à plus long terme (ces derniers sont expliqués de façon plus détaillée dans la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation du Ministère, de septembre 1997).

Principaux résultats et stratégies pour le secteur de service 1 : Politiques officielles équitables

Principaux résultats

(à long terme)

1. Application systématique et uniforme par les ministères et organismes fédéraux, d'ici l'an 2002, de l'analyse comparative entre les sexes à l'étape de la planification et aux étapes subséquentes de l'élaboration de politiques, de mesures législatives et de programmes.
2. Mesures fédérales coordonnées pour l'avancement des femmes.
3. Initiatives et politiques fédérales-provinciales-territoriales qui appliquent le principe de l'égalité entre les sexes dans des domaines d'une importance stratégique pour les femmes.
4. Participation active et incorporation du point de vue des femmes et d'autres groupes oeuvrant pour l'égalité dans l'élaboration de politiques officielles au Canada et à l'étranger.
5. Adoption par les organismes multilatéraux d'ententes, d'instruments et de politiques qui visent à améliorer la condition féminine.
6. Base de connaissances élargie sur les enjeux des politiques officielles et leurs incidences sur les femmes.

Principales stratégies

(1 à 3 ans)

- Donner des conseils en matière d'analyse comparative entre les sexes sur tout un éventail de politiques et de programmes fédéraux en cernant les tendances et les lacunes.
- Travailler en partenariat avec d'autres ministères à l'élaboration d'initiatives en matière de politiques et de possibilités d'action de même qu'à promouvoir la mise en oeuvre de l'analyse comparative entre les sexes à travers le gouvernement fédéral.
- Analyser et commenter les politiques fédérales qui favorisent la prise en compte des rapports sociaux entre les sexes, en particulier les politiques liées aux cinq secteurs clés.
- Fournir aux autres ministères fédéraux des outils, des modules de formation et des conseils pour les inciter à intégrer l'analyse comparative entre les sexes à l'élaboration de l'ensemble de leurs politiques et programmes.
- Travailler en partenariat avec d'autres ministères à l'élaboration d'initiatives en matière de politiques liées aux cinq secteurs clés.
- Surveiller, analyser et promouvoir la mise en oeuvre continue du *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, du *Programme d'action*, des *Stratégies prospectives* et d'autres engagements internationaux à l'égard de l'égalité entre les sexes.

Principaux résultats et stratégies pour le secteur de service 1 : Politiques officielles équitables

- Promouvoir l'intégration des considérations relatives à l'égalité entre les sexes dans les initiatives fédérales-provinciales-territoriales liées aux cinq domaines clés.
- Financer la recherche comparative entre les sexes sur certains enjeux en matière de politiques et en diffuser les résultats.
- Faciliter la participation de groupes de femmes et d'autres organisations oeuvrant pour la promotion de l'égalité au processus d'élaboration des politiques officielles.
- Contribuer à la recherche sur le plan international et à la mise en valeur de la position du Canada sur les principaux enjeux liés à l'égalité entre les sexes.
- Promouvoir l'adoption de politiques d'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'utilisation de l'analyse comparative entre les sexes dans le travail des organismes multilatéraux et représenter le Canada dans la négociation des accords internationaux touchant l'égalité entre les sexes et l'adoption de ceux-ci.

Principaux résultats et stratégies pour le secteur de service 2 : Partenaires informés et efficaces

Principaux résultats

(à long terme)

7. Accès à une base de connaissances élargie et utilisation par les intervenantes et les intervenants de cette base sur les enjeux liés à l'égalité entre les sexes.
8. Sensibilisation du public et action concrète en matière d'égalité entre les sexes dans diverses collectivités et sur des enjeux précis.
9. Participation des femmes au processus décisionnel des institutions clés et inclusion des répercussions pour les femmes et de la diversité des points de vue des femmes dans les politiques et les programmes de ces institutions.

Principales stratégies

(1 à 3 ans)

- Offrir aux groupes de femmes et à d'autres organisations oeuvrant pour la promotion de l'égalité une aide financière et des services professionnels pour des initiatives visant à :
 - accroître la compréhension du public afin de favoriser l'adoption de mesures en faveur de l'égalité des femmes;
 - promouvoir des politiques et des programmes au sein d'institutions clés qui tiennent compte des conséquences pour chacun des sexes, ainsi que de la diversité des points de vue des femmes, et qui permettent aux femmes de participer au processus décisionnel;
- Favoriser une plus grande collaboration entre les décideurs, d'une part, et les groupes de femmes et d'autres organisations oeuvrant pour l'égalité, d'autre part.
- Favoriser de meilleures activités de communication et d'information dans le but de mieux renseigner les partenaires et de mettre stratégiquement l'accent sur le grand public, en plus des groupes de femmes et d'autres organisations oeuvrant pour l'égalité.

Principaux résultats et stratégies pour le secteur de service 3 : Efficacité ministérielle

Principaux résultats

(à long terme)

10. Prestation efficace de services axée sur la clientèle.

Principales stratégies

(1 à 3 ans)

- Élaborer et mettre en oeuvre les éléments restants des cadres d'évaluation du Programme de promotion de la femme.
- Commencer à consulter les principaux partenaires au sujet du cadre de rendement pour le Fonds de recherche en matière de politiques et continuer la collecte de données appropriée liée au Fonds de recherche en matière de politiques, comme le veut le cadre d'évaluation.
- Élaborer des indicateurs de performance pour évaluer l'impact des efforts déployés par Condition féminine Canada pour fournir aux Canadiennes et aux Canadiens des politiques gouvernementales raffermisses et plus équitables grâce à l'application de l'analyse comparative entre les sexes aux politiques, mesures législatives, programmes et services du gouvernement.
- Élaborer un cadre d'évaluation afin de mesurer la satisfaction de la clientèle à l'égard des services de bibliothèque.

B. Détails par secteur de service

1. Politiques officielles équitables

Dépenses prévues

(Secteur de service 1)

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1998-1999 ¹	Dépenses prévues 1999-2000²	Dépenses prévues 2000-2001 ²	Dépenses prévues 2001-2002 ²
Dépenses prévues³	6,5	6,8	6,8	6,8

¹ Les dépenses prévues pour 1998-1999 pour le secteur de service 1 reflètent une augmentation de 0,2 million de dollars (comparativement au Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999). Au total, les dépenses prévues pour 1998-1999 comprennent le Budget supplémentaire des dépenses (B) de 0,4 million de dollars.

² Les dépenses prévues pour les exercices 1999-2000 à 2001-2002 comprennent seulement les conventions collectives signées jusqu'à la fin de septembre 1998 (0,1 million de dollars par année).

³ Les dépenses prévues peuvent différer des montants inscrits dans le Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999 en raison de la réaffectation de certaines des dépenses prévues à un secteur de service plus approprié. Les dépenses prévues le sont pour ce secteur de service particulier en tenant compte de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation de Condition féminine Canada; il est possible que les ressources chevauchent plus d'un secteur de service.

Objectif

Faire la promotion et participer à l'élaboration de politiques officielles raffermisses et plus équitables au moyen de politiques, de recherches, de mesures législatives, de programmes et de services qui tiennent compte des répercussions différentes sur les femmes et les hommes, ainsi que de la diversité des points de vue des femmes et des réalités de leur vie.

Facteurs externes qui influent sur le secteur de service

- a) Les indicateurs économiques de la situation des femmes et des hommes au Canada font état de progrès contrastés. Dans l'ensemble, les gains et le revenu des femmes augmentent par rapport à ceux des hommes, mais le revenu après impôt des femmes continue d'accuser beaucoup de retard (60 p. 100 de celui des hommes en 1995). La charge de travail (rémunéré et non rémunéré) totale des femmes demeure plus lourde que celle des hommes. Les exigences contradictoires du travail non rémunéré et du travail rémunéré exercent davantage de pression sur les femmes que sur les hommes, surtout dans les ménages ayant des enfants d'âge préscolaire. Les femmes représentent une proportion démesurée des adultes vivant dans la pauvreté, en particulier des mères seules, et leurs enfants portent souvent le poids de cette inégalité.

- b) L'Enquête sur la violence envers les femmes menée par Statistique Canada en 1993 a révélé que 51 p. 100 des Canadiennes avaient été victimes de violence au sens du *Code criminel*. Trois femmes sur dix qui sont mariées ou l'ont déjà été ont subi au moins un acte de violence physique ou sexuelle de la part de leur conjoint. Des données plus récentes de Statistique Canada révèlent que, en 1996, 89 p. 100 des voies de fait contre le conjoint déclarées avaient été perpétrées à l'endroit des femmes. La même année, environ 80 p. 100 des victimes de harcèlement criminel étaient des femmes. En 1997, quatre victimes d'homicides de conjoints sur cinq étaient des femmes. La question de la traite des femmes et des enfants au Canada s'impose rapidement comme un problème sérieux pour la sécurité, la protection et les droits fondamentaux de certaines des femmes les plus vulnérables de notre société.
- c) Il y a entre les femmes et les hommes d'importantes différences découlant de l'âge, de la situation de famille, de l'incapacité, du statut d'autochtone, des caractéristiques ethnoculturelles, du statut d'immigrant et de l'orientation sexuelle. En dépit de la *Charte canadienne des droits et libertés* et d'autres lois interdisant la discrimination, les droits fondamentaux de nombreuses femmes et de nombreux hommes continuent d'être enfreints. De plus, beaucoup de ces personnes font face à des obstacles additionnels en raison de leurs antécédents et de leurs caractéristiques personnelles. Les dénonciations au chapitre des réalisations du Canada en matière de droits de la personne qui ont été formulées récemment en vertu de traités des Nations Unies attirent l'attention sur les inégalités entre les femmes et les hommes dans les politiques sociales et économiques.
- d) Le mandat horizontal de Condition féminine Canada sur le plan des politiques signifie que le Ministère assure un leadership sur des questions de politique ayant une importance fondamentale pour l'égalité entre les sexes, participe activement à l'élaboration de politiques officielles à haute priorité pilotées par d'autres ministères et remplit en permanence un « mandat d'observateur » sur d'autres questions pour veiller à l'adoption d'approches tenant compte des différences entre les sexes. Toutefois, ces activités se traduisent souvent par une synthèse des points de vue de nombreux ministères plutôt que d'un seul ministère ou organisme. Condition féminine Canada a servi de modèle à des initiatives interministérielles telle que la Stratégie fédérale en matière d'incapacité.
- e) Nombre d'enjeux du programme fédéral nécessitent une collaboration fédérale-provinciale-territoriale. La responsabilité constitutionnelle d'un grand nombre de secteurs d'importance fondamentale pour les femmes tels que l'éducation, la santé et les services sociaux relève de la compétence des provinces. D'autres domaines importants à responsabilité constitutionnelle partagée tels que le système de justice pénale, le mariage et le droit de la famille nécessitent une étroite collaboration fédérale-provinciale-territoriale et requièrent également la prise en compte des besoins et des points de vue des femmes.
- f) Les groupes de femmes et d'autres organisations ont contribué activement à la participation du Canada à la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, à Beijing, en 1995, et travaillent et militent en faveur de la mise en oeuvre au Canada des engagements pris sur la scène internationale et dans le *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*. On s'attend à ce que ce niveau d'intérêt augmente avec la tenue en juin de l'an 2000 de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée Femmes 2000 (connue sous l'appellation Beijing +5), convoquée pour examiner les progrès accomplis dans

l'exécution des engagements pris à la Conférence internationale sur la population et le développement, au Sommet mondial pour le développement social et à la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes. Des consultations organisées en 1996 par Condition féminine Canada et présidées par la Secrétaire d'État (Situation de la femme) ont été tenues auprès d'un large éventail de groupes de femmes et d'autres organisations. Ces consultations, avec le grand nombre de mémoires, de lettres et d'exposés présentés à la Secrétaire d'État (Situation de la femme), révèlent un vif intérêt pour l'égalité des femmes.

Principaux plans et stratégies

Des stratégies sont élaborées pour chacun des principaux secteurs de résultats déterminés par le Ministère dans sa Structure de planification, de rapport et de responsabilisation.

1. **Application de l'analyse comparative entre les sexes** par les ministères fédéraux dans l'élaboration de politiques, de mesures législatives et de programmes.
 - a) Analyser et fournir des conseils qui favorisent la prise en compte des différences entre les sexes dans l'élaboration des principales politiques fédérales. Cette stratégie comprend aussi la promotion, l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs statistiques pertinents, de la recherche en matière de politiques visant à recenser les nouveaux enjeux, la conception de modèles, de cadres et d'options de politiques et la prestation d'analyses et de conseils à la Secrétaire d'État (Situation de la femme), à d'autres ministères fédéraux et aux comités parlementaires. Au nombre des initiatives précises qui seront entreprises au cours des trois prochains exercices figurent les suivantes :
 - i. faire de la recherche en matière de politiques et contribuer à la réflexion sur les liens entre le travail rémunéré et le travail non rémunéré (activité productive non rémunérée) pour l'élaboration de politiques fédérales pertinentes (Régime de pensions du Canada, assurance-emploi, etc.);
 - ii. favoriser la prise en compte des différences entre les sexes dans les secteurs de dépenses liés à la réforme de la politique sociale (vieillesse, incapacité, garde d'enfants et développement de l'enfant, santé, secteur bénévole);
 - iii. développer des possibilités d'action pour aborder les questions relatives au marché du travail dans le contexte de l'économie et de la société axées sur le savoir (ESAS);
 - iv. contribuer à l'élaboration de mesures législatives importantes pour l'égalité entre les sexes (p. ex. examen de la législation sur l'immigration et de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*);
 - v. faire de la recherche en matière de politiques et présenter des possibilités d'action pour mieux comprendre la problématique de la traite des femmes, l'impact du système fiscal canadien sur les femmes ainsi que les implications des changements apportés récemment aux politiques touchant l'orientation sexuelle pour les femmes vivant une relation lesbienne et se pencher sur ces questions.
 - b) Encourager et aider d'autres ministères et organismes fédéraux à élaborer un processus visant à inclure l'analyse comparative entre les sexes dans la formulation de l'ensemble de leurs politiques et programmes. Il s'agit d'une initiative continue et à plus long terme du Ministère qui a des ramifications positives pour les activités du gouvernement au pays

comme à l'étranger. Parmi les éléments précis prévus au cours des trois prochains exercices, mentionnons les suivants :

- i. collaborer avec les ministères à l'établissement de plans d'action pour intégrer l'analyse comparative entre les sexes à leur travail;
 - ii. élaborer des modules de formation sur l'analyse comparative entre les sexes pour les ministères;
 - iii. établir des indicateurs qui aideront les ministères à évaluer les progrès réalisés dans l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes;
 - iv. continuer d'inciter les ministères à utiliser le document intitulé *Analyse comparative entre les sexes : Guide d'élaboration de politiques* et leur donner des conseils en la matière;
 - v. mettre sur pied une bibliothèque de documentation sur l'analyse comparative entre les sexes et préparer d'autres documents et outils de référence à l'usage des ministères, et encourager ceux-ci à développer et à utiliser leurs propres outils sectoriels pour l'analyse comparative entre les sexes;
 - vi. créer des mécanismes interministériels appropriés pour promouvoir la mise en oeuvre de l'analyse comparative entre les sexes au sein du gouvernement fédéral.
- c) Financer des groupes de femmes et d'autres organisations oeuvrant pour l'égalité et leur fournir des services professionnels afin qu'ils intègrent l'analyse comparative entre les sexes à leurs politiques et à leurs initiatives visant à amener des changements institutionnels.

2. Mesures fédérales coordonnées pour l'avancement des femmes

- a) Créer des partenariats aux échelons national et régional avec d'autres ministères afin de promouvoir les principaux enjeux en matière de politiques sur un plan bilatéral ou au moyen de comités interministériels et d'initiatives analogues. Cette stratégie comprend l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes, tant sur le plan du contenu des politiques que de l'utilisation de libellés reflétant les concepts de l'égalité. Condition féminine Canada cherche constamment à collaborer avec les autres ministères à cet égard. Voici cependant les secteurs qui feront l'objet d'une attention particulière et d'initiatives précises au cours des trois prochains exercices :

Collaborer avec :**pour examiner ou faire ce qui suit :**

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">○ Statistique Canada
○ Statistique Canada, Développement des ressources humaines Canada, Santé Canada
○ Développement des ressources humaines Canada, Santé Canada, Finances Canada, Statistique Canada
○ Industrie Canada, Patrimoine canadien, Développement des ressources humaines Canada, Agence canadienne de développement international
○ Citoyenneté et Immigration Canada et autres ministères
○ Affaires étrangères et Commerce international Canada, Industrie Canada et autres ministères
○ Citoyenneté et Immigration Canada, Affaires étrangères et Commerce international Canada, Patrimoine canadien, Justice Canada et autres ministères
○ Santé Canada, Développement des ressources humaines Canada et autres ministères | <ul style="list-style-type: none">○ Donner des conseils en matière d'analyse le travail non rémunéré (analyse de données, inclusion dans le Recensement de 2001)
○ suivi au symposium sur les indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes
○ étude et analyse des implications en matière de politiques du travail non rémunéré (activité productive non rémunérée) pour les pensions, les soins à domicile, le vieillissement de la société, l'emploi et la pauvreté des enfants
○ accès des femmes à Internet et aux nouvelles technologies et incidence de celles-ci sur les femmes
○ examen des politiques et de la législation en matière d'immigration
○ accroître les possibilités d'exportation pour les entrepreneures
○ traite des femmes et des enfants
○ Programme national pour les enfants (pauvreté des enfants, services de garde d'enfants, etc.) |
|---|---|

Collaborer avec :**pour examiner ou faire ce qui suit :**

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">○ Justice Canada, Service correctionnel Canada et autres ministères
○ Finances Canada, Justice Canada, Développement des ressources humaines Canada et autres ministères
○ Secrétariat de la recherche sur les politiques
○ Affaires étrangères et Commerce international Canada, Agence canadienne de développement international, Développement des ressources humaines Canada, Justice Canada, Santé Canada, Environnement Canada, Transports Canada, Industrie Canada et autres ministères
○ Développement des ressources humaines Canada et autres ministères
○ Affaires indiennes et du Nord canadien
○ Citoyenneté et Immigration Canada, divers ministères, projet Metropolis
○ Divers ministères | <ul style="list-style-type: none">○ examen de la <i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i>, réforme du droit de la famille, initiatives en matière de prévention du crime, réforme du <i>Code criminel</i> et mise en oeuvre des recommandations faites au sujet des délinquantes sous responsabilité fédérale
○ avantages et obligations reflétant l'évolution des rapports interpersonnels
○ inclusion des questions liées à l'égalité entre les sexes dans le programme de recherche de l'ensemble du gouvernement
○ travailler à promouvoir les points de vue des femmes et des hommes au sein des organismes multilatéraux
○ surveiller et analyser la mise en oeuvre des engagements
○ approche fédérale coordonnée en vue d'aider les femmes qui mettent fin à des relations de violence
○ inclusion des questions qui tiennent compte des différences entre les sexes et qui touchent les Autochtones
○ inclusion des questions qui tiennent compte des différences entre les sexes dans le programme de recherche en matière d'immigration et d'intégration auquel participent divers ministères
○ Initiative de lutte contre la violence familiale |
|--|--|

- b) Renforcer le comité interministériel national pour ce qui est de la direction et du travail afin de promouvoir l'égalité entre les sexes et maintenir la *Table interministérielle* au Québec pour favoriser une action fédérale concertée à l'échelon régional.
 - c) Surveiller, analyser et promouvoir la mise en oeuvre du *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, du *Programme d'action*, des *Stratégies prospectives*, de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* et d'autres engagements internationaux concernant les femmes. Il s'agit d'une responsabilité continue de Condition féminine Canada.
3. **Initiatives et politiques fédérales-provinciales-territoriales** qui appliquent les principes de l'égalité entre les sexes dans des domaines d'importance stratégique pour les femmes.
- a) Travailler par l'intermédiaire du forum fédéral-provincial-territorial des ministres responsables de la condition féminine et avec d'autres ministères fédéraux pour s'assurer de la prise en compte des questions qui tiennent compte des différences entre les sexes dans un certain nombre de secteurs de dépenses, notamment :
 - i. la réforme des politiques sociales;
 - ii. la violence;
 - iii. l'économie et la société axées sur le savoir (ESAS).
 - b) Diffuser des documents de recherche en matière de politiques faisant l'analyse comparative entre les sexes du lien entre l'évolution du rôle de l'État, le travail rémunéré et non rémunéré des femmes et la vulnérabilité des femmes à la pauvreté ainsi que des documents qui se penchent sur l'intégration de la diversité dans l'élaboration et l'analyse des recherches en matière de politiques. Ces documents ont été financés par l'entremise du Fonds de recherche en matière de politiques de Condition féminine Canada, lequel soutient la recherche indépendante, valable à l'échelle nationale et d'avant-garde, en matière d'égalité entre les sexes.
 - c) Favoriser l'utilisation des indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes élaborés par l'entremise du forum fédéral-provincial-territorial des ministres responsables de la condition féminine.
4. Participation active et **incorporation du point de vue des groupes de femmes et d'autres organisations** oeuvrant pour l'égalité dans le processus d'élaboration de politiques officielles au Canada comme à l'étranger.
- a) Financer les groupes de femmes et d'autres organisations oeuvrant pour l'égalité et leur offrir des services professionnels afin qu'ils participent au processus d'élaboration des politiques officielles. Il s'agit d'une stratégie continue du Ministère, mais, au cours des trois prochains exercices, l'accent sera plus particulièrement mis sur l'appui accordé aux travaux liés aux priorités du Ministère et aux cinq secteurs clés.
 - b) Informer les groupes de femmes nationaux, régionaux et locaux au sujet des possibilités de participer à l'élaboration des politiques officielles. Il s'agit aussi d'une responsabilité

.....

continue, mais l'accent sera là aussi mis sur le processus d'élaboration de politiques officielles liés aux priorités et aux cinq secteurs clés du Ministère.

- c) Engager les groupes de femmes dans un dialogue constructif et l'établissement de relations.
 - d) Faire participer les groupes de femmes et d'autres organisations aux activités liées aux rapports du Canada sur la mise en oeuvre du *Programme d'action*, aux *Stratégies prospectives*, à la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, aux programmes d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, au Sommet mondial pour le développement social et à d'autres engagements internationaux ainsi qu'à la participation du Canada à la Commission de la condition de la femme des Nations Unies et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée Femmes 2000 en juin de l'an 2000.
 - e) Faciliter une participation informée et efficace et l'apport des groupes de femmes et d'autres organisations à des forums internationaux, en particulier à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée Femmes 2000 en juin de l'an 2000, et à la détermination des positions du Canada sur les questions liées aux politiques internationales.
5. Adoption par les **organismes multilatéraux** d'ententes, d'instruments et de politiques qui visent à améliorer la condition féminine.
- a) Promouvoir l'adoption de politiques d'intégration de l'égalité entre les sexes et l'utilisation de l'analyse comparative entre les sexes auprès des organismes multilatéraux, notamment les Nations Unies, l'Organisation de coopération Asie-Pacifique, l'Organisation des États américains, le Commonwealth, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Francophonie et d'autres forums.
 - b) Représenter le Canada et maintenir son leadership respecté dans les négociations sur les accords internationaux touchant l'égalité entre les sexes, leur adoption et leur mise en oeuvre ainsi que sur la question de l'égalité entre les sexes en général.
 - c) Travailler à l'adoption d'un protocole de signature facultative fort et efficace à la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*.
 - d) Veiller à ce qu'on accorde une grande priorité aux préoccupations des femmes dans les préparatifs du Canada en vue des sessions quinquennales qui auront lieu pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des engagements pris à la Conférence mondiale sur la population et le développement, au Sommet mondial pour le développement social et à la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes (Beijing, 1995).
 - e) Continuer à faire preuve d'un leadership international sur la question de l'élimination de la violence faite aux femmes, notamment en proposant des possibilités d'action pour définir la position du Canada sur l'élimination de la traite des femmes et des enfants.

- f) Favoriser l'élargissement des possibilités d'exportation pour les entrepreneures.
 - g) Contribuer aux recherches internationales sur diverses questions, dont la contribution des femmes à l'économie, les femmes et les petites et moyennes entreprises, le travail rémunéré et non rémunéré, les femmes et le développement des ressources humaines, les personnes âgées, la violence faite aux femmes et les femmes dans le domaine des sciences et de la technologie.
6. **Base de connaissances élargie** sur les enjeux en matière de politiques officielles et leurs incidences sur les femmes.
- a) Recenser les nouveaux enjeux en matière de politiques officielles qui intéressent les femmes et en promouvoir l'analyse. Il s'agit d'une stratégie continue et à long terme du Ministère. Pour identifier les nouveaux enjeux en matière de politiques, il faut aller au-delà des priorités déjà inscrites au programme du Ministère.
 - b) Financer et diffuser des documents de recherche en matière de politiques portant sur les questions choisies par le Comité externe du Fonds de recherche en matière de politiques. Ce comité non gouvernemental restreint, formé de gens nommés par des groupes cibles, joue un rôle clé dans le choix des priorités, la sélection des propositions à financer et l'évaluation des produits de recherche finaux. Le Fonds de recherche en matière de politiques financera une série de rapports liés à la pauvreté, aux droits de garde et d'accès, au travail non rémunéré, à la diversité, à l'impact du régime fiscal, à la traite des femmes et à d'autres questions liées aux politiques. D'autres thèmes pour la recherche en matière de politiques seront déterminés au fur et à mesure que les lacunes sur le plan des connaissances seront définies.
 - c) Financer des initiatives communautaires de recherche-action sur les enjeux en matière de politiques officielles au nombre des priorités du Ministère que sont la violence à l'endroit des femmes, l'autonomie économique des femmes et les droits fondamentaux des femmes.
 - d) Favoriser l'inclusion de questions sur le travail non rémunéré dans le questionnaire du Recensement de 2001.
 - e) Collaborer avec le Secrétariat de la recherche sur les politiques afin de favoriser une recherche comparative entre les sexes dans l'ensemble des ministères fédéraux.

Résultats escomptés

- a) Changements aux politiques et aux lois qui tiennent compte des différences entre les sexes dans les secteurs susmentionnés, où Condition féminine Canada a concentré ses efforts.
- b) Plans d'action ministériels pour la mise en oeuvre de l'analyse comparative entre les sexes dans l'élaboration des politiques; existence et utilisation par les ministères de modules de formation, d'indicateurs et d'autres documents de référence et d'outils sur l'analyse comparative entre les sexes.

.....

- c) Mise en oeuvre, par les ministères fédéraux, de leurs engagements dans le cadre du *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, lequel constitue un indicateur du rendement des autres ministères.
- d) Production de documents de recherche indépendante en matière de politiques sur les enjeux stratégiques clés susmentionnés. Demandes de documents de recherche en matière de politiques financés et distribués par Condition féminine Canada, y compris les documents déjà produits (p. ex. sur l'accès à la justice et le travail non rémunéré) et utilisation de ces documents.
- e) Inclusion des considérations relatives à l'égalité entre les sexes dans les politiques, les cadres, les principes, les rapports, les positions et les résolutions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.
- f) Utilisation des indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes par les ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et les groupes non gouvernementaux.
- g) Utilisation d'un langage non sexiste dans les annonces et autres documents de communication d'autres ministères et organismes fédéraux.
- h) Maintien ou augmentation de la participation des groupes de femmes aux tribunes internationales relativement à des enjeux qui revêtent une importance stratégique pour les femmes.
- i) Maintien ou augmentation de la participation des groupes de femmes à des tables rondes et à d'autres activités politiques organisées par Condition féminine Canada, ainsi qu'au processus d'élaboration de politiques ou de mesures législatives du gouvernement fédéral sur des enjeux clés qui intéressent les femmes.
- j) Mise à contribution de l'expérience des groupes de femmes pour définir les enjeux en matière de politiques et les possibilités d'action.
- k) Considération accrue des points de vue des femmes et des hommes dans le travail des organismes multilatéraux.

2 Des partenaires informés et efficaces

Dépenses prévues

(Secteur de service 2)

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1998-1999 ¹	Dépenses prévues 1999-2000²	Dépenses prévues 2000-2001 ²	Dépenses prévues 2001-2002 ²
Dépenses prévues³	9,0	9,0	9,0	9,0

¹ Les dépenses prévues pour 1998-1999 pour le secteur de service 1 reflètent une augmentation de 0,2 million de dollars (comparativement au Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999). Au total, les dépenses prévues pour 1998-1999 comprennent le Budget supplémentaire des dépenses (B) de 0,4 million de dollars.

² Les dépenses prévues pour les exercices 1999-2000 à 2001-2002 comprennent seulement les conventions collectives signées jusqu'à la fin de septembre 1998 (0,1 million de dollars par année).

³ Les dépenses prévues peuvent différer des montants inscrits dans le Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999 en raison de la réaffectation de certaines des dépenses prévues à un secteur de service plus approprié. Les dépenses prévues le sont pour ce secteur de service particulier en tenant compte de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation de Condition féminine Canada; il est possible que les ressources chevauchent plus d'un secteur de service.

Objectif

Appuyer un plus grand nombre de partenaires informés et efficaces qui travaillent activement à promouvoir l'égalité entre les sexes, notamment des groupes et des institutions des secteurs public, privé et bénévole.

Facteurs externes influant sur le secteur de service

- a) **Partenaires multiples et diversifiés** : Les perspectives, le niveau de connaissances, le rôle, la nature de l'effort et les ressources des secteurs et des publics cibles qui jouent un rôle important dans l'atteinte de l'égalité entre les sexes sont extrêmement diversifiés. Condition féminine Canada doit donc faciliter la collaboration d'un ensemble de partenaires efficaces pour entreprendre une initiative donnée et mettre en évidence leurs contributions respectives de façon productive. Au nombre des principaux partenaires de Condition féminine Canada figurent les autres ministères et organismes fédéraux, les parlementaires, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les groupes de femmes et les autres organisations oeuvrant pour l'égalité, le secteur privé, les petites et moyennes entreprises dirigées par les femmes, les établissements d'enseignement, les universitaires, les chercheuses et chercheurs, les syndicats et d'autres institutions et secteurs clés de la société.

- b) Initiatives non gouvernementales : Des mesures prises à l'extérieur de la sphère d'activité du gouvernement fédéral ont une grande incidence, tant positive que négative, sur l'égalité des femmes. Les politiques officielles offrent un cadre essentiel à l'égalité entre les sexes, mais elles doivent être complétées par l'intervention directe des partenaires dans leurs sphères d'activité respectives. Les associations professionnelles, les entreprises, les syndicats, les établissements d'enseignement, les municipalités et un grand nombre d'autres intervenantes et intervenants ont une incidence très concrète et immédiate sur la vie des Canadiennes. Pour réaliser des progrès sur le plan de l'égalité des femmes, il faut la participation de ces partenaires.

Principaux plans et stratégies

- 7. **Accès à une base de connaissances élargie et utilisation par les intervenantes et intervenants de cette base** sur les enjeux liés à l'égalité entre les sexes.
 - a) Diffuser des documents de recherche en matière de politiques et d'autres publications de Condition féminine Canada aux partenaires et recourir de plus en plus à l'édition électronique. Élaborer des mécanismes de promotion innovateurs pour accroître la notoriété et l'utilisation des publications (p. ex. la série de séminaires du Fonds de recherche en matière de politiques).
 - b) Développer le site Web de Condition féminine Canada pour offrir plus d'information, notamment des documents de recherche en matière de politiques, des documents de référence, des mises à jour sur des enjeux clés en matière de politiques et des occasions pour les partenaires de participer au processus d'élaboration des politiques officielles.
 - c) Promouvoir et faciliter la commémoration des dates importantes pour l'égalité des femmes (Mois de l'histoire des femmes, Journée internationale de la femme, Journée en commémoration de l'affaire « personne », etc.) et favoriser une plus grande participation d'autres partenaires, notamment une plus grande commandite du secteur privé.
 - d) Offrir au public et aux partenaires des services de bibliothèque et d'information, y compris le développement d'une page de la bibliothèque sur le site Web de Condition féminine Canada.
- 8. **Sensibilisation du public et action concrète** en matière d'égalité entre les sexes dans diverses collectivités et sur des enjeux précis.
 - a) Offrir une aide financière et des services professionnels aux groupes de femmes et à d'autres organisations oeuvrant pour l'égalité pour des initiatives qui contribuent à accroître la compréhension du public dans le but de favoriser l'adoption de mesures pour les enjeux liés à l'égalité des femmes. Les activités soutenues mettront l'accent sur trois domaines prioritaires du Ministère : l'autonomie économique, la violence systémique et les droits fondamentaux des femmes.
 - b) Axer plus stratégiquement les activités de communication (allocutions de la ministre, relations avec les médias, activités spéciales, etc.) pour faire en sorte que le message

atteigne le grand public, et non pas seulement les groupes de femmes et celles et ceux qui oeuvrent déjà pour l'égalité.

- c) Partager avec les partenaires les pratiques exemplaires et les réussites relativement aux meilleures stratégies de communication pour sensibiliser le public et promouvoir l'égalité entre les sexes.
- d) Faire participer des associations professionnelles, des chambres de commerce, etc., aux tables rondes et aux ateliers sur les politiques.

9. Participation des femmes au processus décisionnel dans des institutions clés et inclusion des répercussions sur les femmes et de la diversité des points de vue des femmes dans les politiques et les programmes de ces institutions.

- a) Offrir une aide financière et des services professionnels aux groupes de femmes et à d'autres organisations oeuvrant pour l'égalité afin de faire la promotion, au sein d'institutions clés, de politiques et de programmes qui tiennent compte des rapports sociaux entre les sexes et de la diversité des points de vue chez les femmes, et permettre aux femmes de participer au processus décisionnel.

Résultats escomptés

- a) Utilisation efficace de l'analyse comparative entre les sexes par les partenaires.
- b) Engagement des organisations non gouvernementales dans le dialogue sur les politiques officielles.
- c) Plus grande représentation des femmes aux niveaux décisionnels des établissements touchés par des initiatives financées par Condition féminine Canada.
- d) Reflet, dans les politiques, les programmes et les services d'établissements ciblés dans le cadre d'initiatives financées par Condition féminine Canada, des préoccupations particulières des femmes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements.
- e) Utilisation, par des utilisatrices et des utilisateurs divers, de documents financés par le Fonds de recherche en matière de politiques de Condition féminine Canada, comme le démontrent les commentaires reçus, les renvois ou les citations dans d'autres études, mémoires ou publications.
- f) Maintien ou augmentation de la demande de documents de recherche en matière de politiques et d'autres publications de Condition féminine Canada ainsi que de la demande de services de bibliothèque du Ministère.
- g) Prise de mesures par des représentantes et des représentants du secteur public pour appuyer les enjeux liés à l'égalité des femmes en raison des initiatives ou des activités de communication financées par Condition féminine Canada.

.....

- h) Commémoration par les partenaires des dates marquantes de l'égalité des femmes, et leadership accru des partenaires.
- i) Reflet, dans la couverture médiatique, des messages de la Secrétaire d'État (Situation de la femme) sur les questions liées à l'égalité entre les sexes.
- j) Utilisation accrue du site Web de Condition féminine Canada par les partenaires.

3. Efficacité ministérielle

Dépenses prévues

(Secteur de service 3)

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1998-1999 ¹	Dépenses prévues 1999-2000²	Dépenses prévues 2000-2001 ²	Dépenses prévues 2001-2002 ²
Dépenses prévues³	1,9	1,3	1,2	1,2

¹ Les dépenses prévues pour 1998-1999 pour le secteur de service 1 reflètent une augmentation de 0,2 million de dollars (comparativement au Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999). Au total, les dépenses prévues pour 1998-1999 comprennent le Budget supplémentaire des dépenses (B) de 0,4 million de dollars.

² Les dépenses prévues pour les exercices 1999-2000 à 2001-2002 comprennent seulement les conventions collectives signées jusqu'à la fin de septembre 1998 (0,1 million de dollars par année).

³ Les dépenses prévues peuvent différer des montants inscrits dans le Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999 en raison de la réaffectation de certaines des dépenses prévues à un secteur de service plus approprié. Les dépenses prévues le sont pour ce secteur de service particulier en tenant compte de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation de Condition féminine Canada; il est possible que les ressources chevauchent plus d'un secteur de service.

10. Prestation efficace de services axés sur la clientèle

Objectif

Faire en sorte que Condition féminine Canada soit un ministère efficient, axé sur le service et les résultats.

Des éléments importants relativement à l'orientation du service ont été abordés sous la rubrique « Secteur de service 2 ».

Condition féminine Canada va maintenir ses exigences permanentes et en formuler de nouvelles dans ses divers secteurs d'activité (informatique, ressources humaines et financières, gestion de

l'information et du matériel, etc.) afin d'offrir un soutien et des services adéquats pour le fonctionnement efficace du Ministère, tout en ayant un bon rapport coût-efficacité.

Condition féminine Canada a une mission claire, des objectifs et des secteurs de service ministériels, des engagements en matière de résultats clés et des stratégies. Le Ministère est en train de développer des mesures de la performance. Il a apporté une foule de changements et d'améliorations à son système de planification pour suivre l'évolution des exigences gouvernementales. Il s'agit d'une responsabilité de plus en plus coûteuse, surtout pour un petit ministère, tant et si bien que le Ministère fait graduellement des progrès dans la manière dont il aborde les domaines suivants :

Principaux plans et stratégies

- a) Après la vaste série de consultations tenues en 1996 avec des groupes de femmes à l'échelle nationale, régionale et locale, on annonçait en mars 1997 la nouvelle orientation du Programme de promotion de la femme. Cette nouvelle orientation a été donnée de sorte à rendre le programme plus accessible et plus équitable, tout en lui laissant la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins des Canadiennes, dans toute leur diversité.

Depuis avril 1998, on ne fait plus la distinction arbitraire entre financement de « programme » et financement de « projet », ce qui a créé un nouveau fonds qui permet au Programme de promotion de la femme d'être plus souple afin de répondre aux besoins de tous les groupes de femmes, qu'ils soient petits ou grands et qu'ils existent depuis longtemps ou non. De plus, un financement pluriannuel est offert pour apporter des changements en matière de politiques officielles et institutionnelles dans le cadre des suites à donner au signal clair lancé par les groupes de femmes, à savoir qu'ils doivent mettre en oeuvre des stratégies à plus long terme pour faire des progrès sur certaines questions. On surveille l'impact de ces mesures.

Cadre d'évaluation du Programme de promotion de la femme : Au cours de la dernière année, le Programme a préparé son cadre de rendement. En s'inspirant de ce cadre, le Programme, en collaboration avec ses organismes partenaires, élaborera des outils de mesure du rendement qui conviennent au type de travail financé par le Programme et qui sont faciles à utiliser et à comprendre pour les partenaires. Ce cadre d'évaluation global est relié au système de production de rapports sur le rendement de Condition féminine Canada et assure un plus grand degré de responsabilité à l'égard des résultats du Programme.

- b) Commencer à consulter les partenaires au sujet du cadre d'évaluation élaboré en 1998-1999 pour le Fonds de recherche en matière de politiques. Continuer la collecte de données appropriée liée au Fonds de recherche en matière de politique, comme le veut le cadre d'évaluation.
- c) Au cours des trois prochaines années, Condition féminine Canada va élaborer des indicateurs de performance pour évaluer l'impact des efforts qu'il déploie pour fournir aux Canadiennes et aux Canadiens des politiques officielles plus équitables par l'application de l'analyse comparative entre les sexes aux politiques, mesures législatives, programmes et services.

.....

- d) Élaborer un cadre d'évaluation pour les services de bibliothèque.

Résultats escomptés

- a) Amélioration de la structure organisationnelle, des processus et de l'affectation des ressources.
- b) Cadre d'évaluation et outils de mesure du rendement pour le Programme de promotion de la femme.
- c) Validation du cadre d'évaluation du Fonds de recherche en matière de politiques par les partenaires et collecte des données appropriées pour les besoins de l'évaluation.
- d) Surveillance de la satisfaction de la clientèle à l'égard des services de bibliothèque.

C. Production de rapports consolidés

1. Initiatives concernant le problème de l'an 2000

Condition féminine Canada a fait de la préparation au passage à l'an 2000 l'une de ses plus grandes priorités. Des ressources spécialisées ont été affectées à ce projet. Jusqu'à maintenant, Condition féminine Canada a produit un plan d'action détaillé qui évalue l'impact du problème de l'an 2000 et qui décrit les mesures correctrices à prendre. Condition féminine Canada apporte les correctifs nécessaires pour se conformer aux exigences de l'an 2000, surtout là où l'intérêt public est en jeu. La plupart de nos ordinateurs sont prêts au passage à l'an 2000 et aux années ultérieures. Nous veillons à ce que tout nouvel ordinateur ou logiciel soit conforme aux exigences de l'an 2000.

Condition féminine Canada ne possède aucun des systèmes critiques de mission identifiés. Toutefois, pour traiter les paiements d'indemnité, le Ministère dépend de systèmes tels que le Système de rémunération de la fonction publique de même que des Services du Receveur général, qui sont considérés comme des systèmes critiques de mission. De plus, Condition féminine Canada utilise généralement des applications à frais partagés recommandés par le Conseil du Trésor. Condition féminine Canada croit comprendre que ces systèmes seront prêts pour le passage à l'an 2000. Mais en raison de sa petite taille, le Ministère pourrait tout de même assurer le traitement manuel de ses opérations avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada dans l'éventualité où le problème de l'an 2000 lui causerait des ennuis imprévus.

.....
IV. Renseignements supplémentaires
.....

Autres renseignements financiers

1. Autorisations de dépenses du Ministère — Tableau 1
2. Autres renseignements financiers
 - 2.1 Articles courants de dépenses par programme — Tableau 2
 - 2.2 Ressources par secteur d'activité et secteur de service — Tableau 3

Autres Informations

1. Qu'est-ce que l'analyse comparative entre les sexes? — Annexe I
2. Organisation et mise en œuvre des programmes — Annexe II

Tableau 1 : Autorisations de dépenses du Ministère

Résumé des autorisations prévues à la partie II du Budget principal des dépenses 1999-2000

Crédit (en milliers de dollars)	Budget principal des dépenses 1999-2000 ¹	Budget principal des dépenses 1998-1999
Condition féminine Canada Bureau de la coordonnatrice		
130 Dépenses de fonctionnement	7 769	7 709
135 Subventions	8 250	8 250
(S) Contributions aux régimes sociaux des employés	1 032	1 071
Total des dépenses budgétaires	17 051	17 030

¹ Budget principal des dépenses 1999-2000 comprend seulement les conventions collectives signées jusqu'à la fin de septembre 1998 (0,1 million de dollars).

Tableau 2 : Articles courants de dépenses par programme

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1998-1999 ¹	Dépenses prévues 1999-2000 ²	Dépenses prévues 2000-2001 ²	Dépenses prévues 2001-2002 ²
Personnel				
Salaires et traitements	5,1	5,2	5,2	5,2
Contributions aux régimes régimes d'avantages sociaux des employées et employés ³	1,0	1,0	1,0	1,0
	6,1	6,2	6,2	6,2
Biens et services				
Transport et communications	0,6	0,5	0,5	0,5
Information	0,6	0,4	0,4	0,4
Services spéciaux et professionnels	1,3	1,2	1,2	1,2
Locations	0,1	0,1	0	0
Achats de services de réparation et d'entretien	0,1	0,1	0,1	0,1
Services publics, approvisionnements				
approvisionnements et fournitures	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres subventions et paiements	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépenses secondaires en capital	0,1	0,1	0,1	0,1
	3,0	2,6	2,5	2,5
Total des dépenses de fonctionnement	9,1	8,8	8,7	8,7
<i>Paiements de transfert</i>				
Crédits	8,3	8,3	8,3	8,3
Législatifs		—	—	—
	8,3	8,3	8,3	8,3
Dépenses budgétaires brutes	17,4	17,1	17,0	17,0
Moins recettes à valoir sur le crédit	—	—	—	—
Dépenses budgétaires nettes	—	—	—	—
Total	17,4	17,1	17,0	17,0

¹ Les dépenses prévues pour 1998-1999 comprennent le Budget supplémentaire des dépenses (B) de 0,4 million de dollars (comparativement au montant des dépenses prévues inscrit dans le Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999). Plus précisément, l'article courant des dépenses de transport et de communications s'est accru de 0,1 million de dollars, tandis que l'article courant des dépenses d'information s'est accru de 0,2 million de dollars et que celui des services professionnels et spéciaux a progressé de 0,1 million de dollars.

² Les dépenses prévues pour les exercices 1999-2000 à 2001-2002 comprennent seulement les conventions collectives signées jusqu'à la fin de septembre 1998 (0,1 million de dollars par année). L'article courant des dépenses de location pour les exercices 2000-2001 et 2001-2002 a changé par rapport au Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999 à cause de l'arrondissement.

Tableau 3 : Ressources par secteur d'activité et secteur de service pour 1999-2000

(en millions de dollars)	Ressources budgétaire					Dépenses nettes prévues ³		
	ETP Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et Contributions	Brutes - crédit	Postes législatifs ¹		Prêts, investissements, avances non budgétaires	Dépenses brutes prévues
Secteur d'activité/ Secteur de service²								
Promotion de l'égalité entre les sexes								
1. Politiques officielles équitables	39,25	3,9	2,9	6,8		6,8		6,8
2. Des partenaires informés et efficaces	53,5	3,6	5,4	9,0		9,0		9,0
3. Efficacité ministérielle	16	1,3		1,3		1,3		1,3
Total	108,75	8,8	8,3	17,1		17,1		17,1

¹ Ne comprend pas les postes non budgétaires ou les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employées et des employés.

² Les dépenses prévues pour 1999-2000 comprennent seulement les conventions collectives signées jusqu'à la fin de septembre 1998 (0,1 million de dollars).

³ Les dépenses prévues peuvent également différer des montants inscrits dans le Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999 en raison de la réaffectation de certaines dépenses prévues à un secteur de service plus approprié. Les dépenses prévues le sont pour des secteurs de service particuliers en tenant compte de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation de Condition féminine Canada; il est possible que les ressources chevauchent plus d'un secteur de service.

Annexe I : Qu'est-ce que l'analyse comparative entre les sexes?

L'analyse comparative entre les sexes est un outil qui permet de comprendre les processus sociaux et de réagir à l'aide d'options éclairées, efficaces et équitables aux politiques, aux programmes et aux mesures législatives qui répondent aux besoins de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

Lorsque le sexe de la personne est explicitement considéré comme une catégorie d'analyse, l'information sur les réalités des femmes et des hommes ainsi que des filles et des garçons est présentée de manière à permettre l'examen des similitudes et des différences. On peut ainsi obtenir de l'information sur la nature des rapports au sein de la famille, de la société et de l'économie.

L'analyse comparative entre les sexes fait en sorte qu'on tient compte de cette information dans l'examen des répercussions éventuelles des possibilités d'action sur les femmes et sur les hommes, ainsi que sur les structures de la société. Les décideurs disposent ainsi d'une meilleure base de connaissances.

Annexe II : Organisation et mise en œuvre des programmes

La *coordonnatrice* de Condition féminine Canada dirige le Ministère; elle relève, en vertu de la loi, de la ministre responsable de la Condition féminine et, de façon constante, de la Secrétaire d'État (Situation de la femme).

La *Direction des services de l'exécutif et de l'information* appuie la coordonnatrice, offre des services de liaison ministérielle et de correspondance, coordonne le programme de travail de la direction du Ministère, la planification stratégique et les rapports sur le rendement. Elle supervise aussi les services de bibliothèque, de diffusion, de gestion des documents et de traduction.

La *Direction de l'analyse et de l'élaboration des politiques* analyse les politiques, les mesures législatives, les initiatives et les programmes actuels et prévus du gouvernement fédéral pour en évaluer l'incidence sur les femmes. Par ailleurs, elle lance et élabore des politiques en collaboration avec d'autres ministères fédéraux.

La *Direction de la recherche* gère et coordonne le Fonds de recherche en matière de politiques et collabore avec d'autres ministères fédéraux, des organismes de recherche nationaux et internationaux, des centres d'excellence et des universités relativement aux programmes et projets de recherche, tout en s'acquittant d'autres activités connexes.

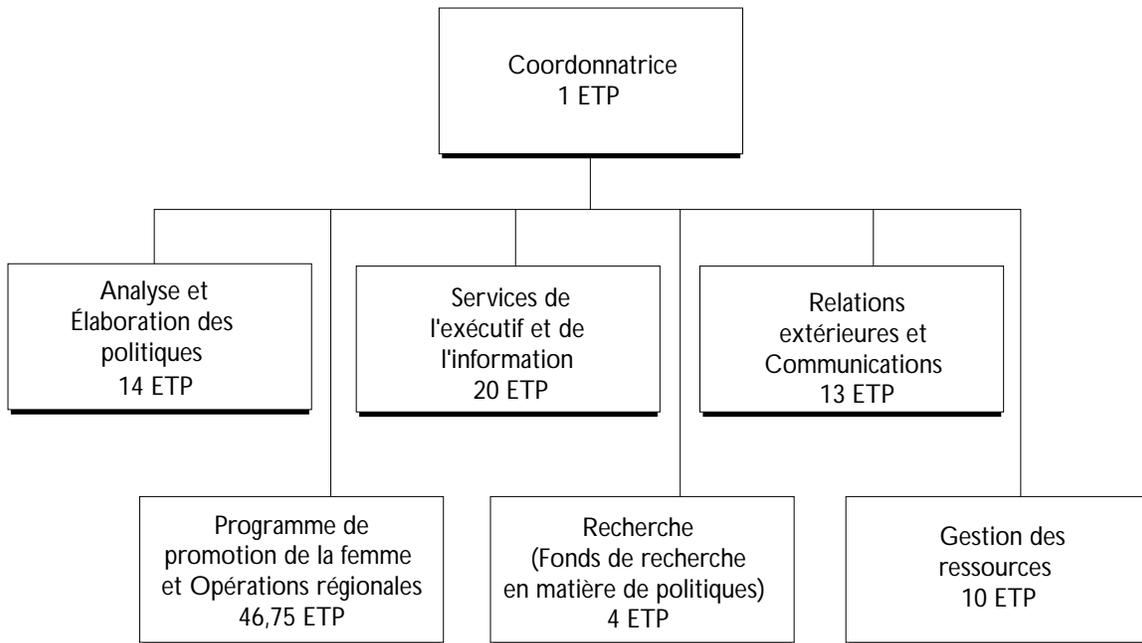
La *Direction du Programme de promotion de la femme et des opérations régionales* fournit du soutien financier et des services professionnels à des groupes de femmes ainsi qu'à d'autres organismes bénévoles, aux échelons communautaire, régional et national dans le but de promouvoir l'égalité des femmes. Condition féminine Canada a un lien direct avec des collectivités et des partenaires dans l'ensemble du Canada grâce à 27 agentes de programme dans les régions. Celles-ci, ainsi que les agentes du Programme de promotion de la femme à Ottawa, travaillent beaucoup avec des groupes de femmes et d'autres groupes communautaires, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres secteurs pour assurer une collaboration sur le plan des politiques et des programmes, améliorer l'efficacité d'autres partenaires en vue de favoriser l'égalité des femmes et obtenir des renseignements utiles de la « première ligne » pour l'analyse des politiques par Condition féminine Canada.

La *Direction des relations extérieures et des communications* collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations internationales et d'autres gouvernements, les groupes de femmes et d'autres organisations non gouvernementales, les médias, le secteur privé et les établissements universitaires. Elle offre aussi la gamme complète des services de communication et sert de point de contact pour les consultations et la planification.

La *Direction de la gestion des ressources* est responsable des rapports prévus par la loi et fournit au Ministère des services dans les domaines de la gestion des ressources financières et humaines, de l'informatique, des télécommunications, de la sécurité, de la gestion du matériel et des marchés.

Organigramme de Condition féminine Canada

(Effectif en équivalents temps plein (ETP) de Condition féminine Canada = 108,75)



Dans la foulée de l'examen organisationnel, Condition féminine Canada a modifié son organigramme. Les fonctions de la correspondance ministérielle et les services de traduction, qui relevaient auparavant de la Direction des relations extérieures et des communications, font maintenant partie de la Direction des services de l'exécutif et de l'information (auparavant la Direction du secrétariat exécutif et de la gestion de l'information).

